

Lomé, le 27 Novembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Présentation du nouveau Code des Investissements du Togo aux entreprises membres de la Chambre de Commerce Européenne au Togo



La Chambre de Commerce Européenne au Togo (CCET / EUROCHAM-Togo), avec l'appui du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation locale au Togo et celui de la Promotion de l'Investissement, a tenu cet après-midi, un atelier de présentation du nouveau Code des investissements du Togo.

Organisée au siège de la Chambre, sis à Bolloré Transport et Logistics Togo à la Zone Portuaire, dans le respect scrupuleux des mesures sanitaires, cette session a connu un franc succès, rassemblant un nombre important de représentants des sociétés membres de la CCET, un acteur clé du secteur privé et de promotion de l'investissement européen au Togo.

L'objectif était d'offrir aux opérateurs économiques du secteur privé européen au Togo, et ceux en relation avec l'Europe, un panorama des grands axes et des principes fondamentaux de la refonte du cadre des investissements initiée par le pays.

Pour le Président d'EUROCHAM-Togo, **M. Charles Kokouvi GAFAN**, la découverte par les membres de la Chambre du contenu du nouveau Code des investissements vient à point nommé, car reflétant la mission de la Chambre notamment celle de contribuer à la croissance économique du Togo, à travers la mobilisation des investisseurs européens au Togo,

La présentation a ainsi été menée par **M. Evariste ESSEH-YOVO**, Chargé des études et du contrôle des ouvrages à la SAZOF et **Mme. Mona Ayélé AMEGNRAN**, Juriste/Chef de division Recherche et Promotion de l'Investissement privé au Ministère du Commerce.

L'atelier a également connu la participation exceptionnelle du Directeur Général de la SAZOF, **M. SIKPA** et celle de **M. Dev CHAMROO**, Consultant International auprès de la Cellule Climat des Affaires.

Cette présentation du Code des investissements a, notamment, permis aux participants d'être informés sur l'attractivité des investissements directs étrangers au Togo par des avantages fiscaux et non fiscaux conférés par le Code. Lesdits avantages ont été rendus palpables au travers de l'exposé d'un cas pratique.

Pour rappel, le nouveau code des investissements a été adopté le 11 juin 2019 et promulgué le 17 juin de la même année, par le Chef de l'Etat togolais, **SEM Faure GNASSINGBE**. Il a abrogé l'ancien Code de 2012. Il a le mérite d'épouser la volonté et l'engagement du gouvernement de faire du secteur privé le moteur de la croissance économique du Togo, en phase avec les objectifs du Plan National de Développement (PND), notamment le développement d'un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région.

L'atelier s'est achevé par un cocktail dinatoire convivial, servi en plein air dans le jardin de Bolloré Transport et Logistics Togo, siège de la Chambre.

A propos de EUROCHAM - Togo

La Chambre de Commerce Européenne au Togo, en abrégée CCET, encore appelée EUROCHAM-TOGO, réunit les entreprises européennes au Togo et les sociétés togolaises ayant une relation économique, commerciale et industrielle avec les pays de l'Union Européenne.

Sa vocation première est de faciliter le développement économique de ses membres au Togo, mais également de stimuler tous les investissements en provenance de l'Europe vers le Togo.

Elle est dirigée par un Comité Exécutif composé 11 membres et est présidée par **M. Charles Kokouvi GAFAN**.

A ce jour, elle compte 40 entreprises membres.

Contact EUROCHAM TOGO

info@cce-togo.com

delegue.eurochamtogo@cce-togo.com